

● (1720)

Alors que cet état de chose devenait chaque jour plus évident, les provinces ont manifesté une opposition de plus en plus inexorable aux propositions que le gouvernement fédéral formule dans ce bill et dans d'autres qui ont été présentés ou proposés. Pas plus tard que la semaine dernière, les premiers ministres des dix provinces ont rencontré le premier ministre (M. Trudeau) et lui ont fait connaître en public et en privé leur désaccord complet avec la politique suivie. On m'apprend de sources bien informées que le premier ministre leur a avoué que les réductions proposées dans le bill s'inséraient dans le cadre d'une décision délibérée, arbitraire et unilatérale du gouvernement fédéral visant à réduire la participation financière aux programmes à frais partagés, en application de son programme d'austérité qui comprime les dépenses dans certains domaines importants.

Ce sont des programmes qui ont été essentiellement conçus et préconisés par le gouvernement fédéral. Comme je l'ai déjà dit, ils ont été adoptés à la suite d'un chantage exercé sur les provinces. Quels sont ces programmes? L'assurance-hospitalisation, un programme général d'enseignement post-secondaire, le régime d'assistance publique du Canada, l'expansion économique régionale, une hausse fantastique des sommes destinées aux autochtones et enfin le programme d'assurance-maladie.

Tous ces programmes étaient d'envergure nationale puisque le gouvernement fédéral y contribuait généreusement. Le régime d'assurance-hospitalisation et le régime d'assurance-maladie ne bénéficièrent pas à l'ensemble du pays à l'exception de la Saskatchewan jusqu'à ce que le gouvernement fédéral, d'abord un gouvernement libéral et ensuite un gouvernement conservateur dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), eurent promis aux provinces de payer 50 p. 100 des frais de ces programmes si elles voulaient les instaurer.

La plupart des provinces hésitaient à le faire. Je me souviens quand le gouvernement libéral du Manitoba a accepté l'idée de l'assurance-hospitalisation, mais à l'époque, le chef du parti conservateur qui devait devenir premier ministre du Manitoba, Duff Roblin, s'est opposé à un régime universel d'assurance-hospitalisation. Il disait alors, et c'était aussi l'avis d'un grand nombre d'hommes politiques et de professionnels: «Nous avons déjà des régimes facultatifs comme la Croix bleue qui protège la plupart des gens; nous n'avons pas besoin d'un régime public bureaucratique qui deviendra tentaculaire. Tout ce dont nous avons besoin c'est un programme gouvernemental qui paiera les primes des gens qui n'ont pas les moyens de participer à un programme facultatif.»

Pourtant, chaque province a fini par céder à quelques bons arguments et le programme s'est révélé excellent, puisque chaque citoyen canadien est maintenant à l'abri des frais d'hospitalisation élevés. Je suis certain que tous les députés connaissent des familles dans leurs circonscriptions qui ont été éprouvées par la maladie et dont les frais d'hôpitaux atteignaient des milliers de dollars. Pendant des années, ce fut un souci de moins pour les citoyens canadiens des dix provinces et des deux territoires.

Que se passe-t-il à présent, monsieur l'Orateur? Le gouvernement fédéral a fait savoir aux provinces qu'en 1980, le plus tôt possible, il ne paiera plus 50 p. 100 du coût de l'assurance hospitalisation. Au-delà de cette année, le gouvernement sera disposé à accepter chaque année une augmentation de coût, proportionnelle à l'augmentation du produit national brut.

Soins médicaux—Loi

Malheureusement, monsieur l'Orateur, l'état de santé des Canadiens, le nombre de malades, le genre de maladies dont ils souffrent, le temps qu'ils passent à l'hôpital n'ont rien à voir avec le produit national brut. Si le gouvernement fédéral n'est plus disposé à payer 50 p. 100 des coûts, la province devra choisir parmi diverses méthodes plus ou moins fâcheuses pour faire face à ces augmentations. Par exemple réduire les services, ou appliquer des sortes d'honoraires modérateurs de tant, par jour passé à l'hôpital, ou combler la différence que ne paiera pas le gouvernement fédéral à l'aide de subventions tirées du revenu général.

Les provinces espèrent, tout comme le gouvernement fédéral, que l'augmentation des coûts pour l'année 1980 n'approchera pas de 20 p. 100 comme ces dernières années, mais qu'elle sera de la moitié. Néanmoins les provinces cherchent le moyen de réduire l'accroissement de ces dépenses, sinon de l'éliminer. Certaines ont eu beaucoup de succès grâce à de nouveaux programmes, sans avoir toutefois l'assurance d'un succès total. Elles ne savent pas quel sera le taux d'inflation, pas plus qu'elles ne connaissent le taux de maladie. En fait, le gouvernement fédéral a, beaucoup plus que n'importe quel gouvernement provincial, la responsabilité, les pouvoirs et les moyens d'endiguer l'inflation et pourtant le gouvernement fédéral a déjà averti que dès le début de 1980, il restreindrait le montant qu'il paiera en couverture des augmentations du coût de l'assurance-hospitalisation.

● (1730)

En même temps, il insiste pour s'en tenir d'assez près à une politique en vertu de laquelle il est disposé à payer 50 p. 100 du coût de séjour dans les hôpitaux de soins actifs alors qu'il ne veut rien payer ou presque des coûts d'autres services aux malades, comme ceux des maisons de repos, des maisons de convalescence et des infirmières visiteuses, qui coûtent tous bien moins cher que les lits d'hôpitaux de soins intensifs que le gouvernement fédéral finance à 50 p. 100.

La situation est semblable dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral annonce qu'il limitera le montant qu'il paiera pour l'enseignement postsecondaire. Du moins il n'augmentera ses contributions que de 15 p. 100 par année. Les coûts de l'enseignement postsecondaire ont augmenté à un rythme très supérieur à 15 p. 100 par année. Au cours des 30 années depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons admirablement réussi à améliorer les installations d'enseignement et les possibilités d'instruction offertes aux Canadiens.

Ce n'est pas le temps d'en parler, mais un récent rapport préparé par un comité d'étude à la demande des autorités de l'OCDE exposait en détail ce que les provinces et les territoires ont fait pour améliorer les installations d'enseignement au Canada. Le pourcentage de jeunes étudiants fréquentant l'école secondaire a plus que doublé par rapport à ce qu'il était avant la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de gens fréquentant nos universités s'est grandement accru. Les collèges communautaires qui n'existaient pas jusqu'à il y a quelques années présentent maintenant un bilan très encourageant dans toutes les provinces canadiennes. Nous avons construit des écoles techniques pour des milliers de jeunes gens. Nous avons recyclé des centaines de milliers de Canadiens dont l'instruction ne leur permettait pas de remplir des emplois qui étaient vacants au pays.